



Leuze-en-Hainaut, le 11 mai 2020.

Enseignement

A l'attention des parents des enfants
de 6^{ème} primaire des écoles communales
de l'entité leuzoise

Votre correspondant

Françoise BRONIER

Courriel

enseignement@leuze-en-hainaut.be

contact

069/66.98.42

Fax

069/54.52.13

CDU / CS

-1.851.17/

Notre référence

Fb/2020-37.157

Annexe(s)

/

Echevin de tutelle

Willy HOUREZ – 069/66 98 98

Concerne : Rentrée du 18 mai 2020 – mesures organisationnelles.

Madame, Monsieur,
Chers parents,

La situation pandémique actuelle à laquelle tout notre pays est confronté, et notre Commune et ses écoles en particulier, a perturbé la bonne organisation de ces dernières et le rythme habituel de leur fréquentation par vos enfants.

Suite aux décisions prises par le Conseil national de sécurité le vendredi 24 avril dernier, une reprise partielle et progressive des cours a été proposée. L'objectif de la présente n'est pas de revenir sur ces décisions mais bien de vous présenter la manière dont le Pouvoir organisateur des Ecoles communales n°1 (Vieux-Leuze, Pipaix, Thieulain), n°2 (Chapelle-à-Wattines, Rempart, Tourpes) n°3 (Blicquy, Bon-Air, Grandmetz), en coordination avec les directions de ces Ecoles, le personnel enseignant et les représentants de l'Administration communale, envisage cette reprise. Ceci, dans un souci de transparence maximale et dans celui de répondre au mieux à vos questions et craintes parfaitement légitimes.

Comme vous le savez, dans un premier temps (à savoir à partir du 18 mai), seuls les enfants des classes de 6^{ème} primaire seront invités à reprendre le chemin de l'école, et ce à raison de 2 jours par semaine. Parallèlement, les garderies – organisées depuis le début de la période de confinement – continueront à être organisées afin d'accueillir les enfants ne pouvant être gardés par leurs parents. Afin de faire en sorte que ces activités puissent être organisées au sein de chaque école, nous vous présentons ci-dessous les mesures, précautions et dispositions qui seront prévues à partir du 18 mai, et qui seront évaluées sur un mode hebdomadaire par les autorités communales.

Sur le plan sanitaire :

- Mise à disposition de **gel hydroalcoolique** dans chaque classe, dans les réfectoires, à l'entrée principale des écoles. Compte tenu de la nature de ce produit, les flacons de gel seront systématiquement placés sous la surveillance et le contrôle d'un adulte (personnel enseignant ou d'encadrement).
- Mise à disposition de **rouleaux papier essuie-mains** et de **savon à mains** dans toutes les toilettes et réfectoires.

- **Port du masque obligatoire pour tous les parents.** Il sera interdit aux parents d'entrer dans les bâtiments, et la prise en charge de l'enfant devra être réalisée systématiquement à l'extérieur des bâtiments, en respectant les consignes d'usage.
- **Port du masque obligatoire pour le personnel enseignant et non-enseignant, ainsi que pour tous les enfants de 6^{ème} primaire.** Aucun enseignant ne sera affecté à deux établissements, de telle manière à limiter les échanges et déplacements « inutiles ». Par mesure de précaution, il est demandé aux parents de fournir les masques à leur(s) enfant(s).
- **Nettoyage approfondi et aération au quotidien de tous les locaux de passage fréquent** (espace d'accueil, couloirs des bâtiments, réfectoires, sanitaires), et des « objets à risque » : tables, bureaux, clenches des portes, interrupteurs, ... Nettoyage quotidien des classes utilisées. Un nettoyage approfondi des locaux a par ailleurs été réalisé au cours de ces dernières semaines.

Sur le plan organisationnel de l'infrastructure scolaire :

- **Respect des mesures de distanciation sociale à tout moment**, tant par les agents et les enseignants entre eux qu'à l'égard des parents et des enfants.
- **Des panneaux informatifs** seront prévus à l'entrée et à l'intérieur de tous les bâtiments scolaires afin de rappeler les mesures essentielles d'hygiène et de distanciation. Les consignes d'usage relatives à l'hygiène, mieux détaillées ci-dessus, feront l'objet de rappels réguliers par le personnel.
- **Les lieux et/ou horaires de sortie entre groupes-classes seront différents**, de façon à éviter que les enfants des différents groupes ne se croisent pas. Ces informations vous seront communiquées avant le 18 mai par la direction de l'école.
- **Aucun repas chaud ne sera servi** : il sera demandé aux parents de prévoir un repas que leur enfant pourra prendre dans sa classe (tartines, sandwiches, plats froids, ...)
- **A partir du 18 mai, l'encadrement en garderie sera à nouveau organisé dans chacune des 9 implantations communales** afin de pouvoir assurer l'accueil des enfants qui y sont inscrits, dans l'espace nécessaire et dans leurs classes. Toutefois, l'inscription est obligatoire auprès de la Direction au plus tard le vendredi qui précède l'arrivée de l'élève. L'Accueil Temps Libre que nous connaissons habituellement reste cependant suspendu jusqu'à nouvel ordre.

Sur le plan organisationnel de l'enseignement :

- **Répartition des élèves par groupe-classe en fonction de l'espace disponible**, en respectant une distance maximale entre les bancs et en prévoyant un minimum de 4m² par élève, et de 8m² pour l'enseignant. Des places fixes seront attribuées aux enfants jusqu'à la fin de l'année scolaire, et tout le matériel superflu dans la classe sera évacué afin de maximiser l'espace disponible pour vos enfants.
- **L'horaire et la composition des groupe-classe sera communiqué ultérieurement via la Direction ou le titulaire dans chaque implantation.**

- **Organisation des récréations à horaires différents, et dans des espaces différents**

- **L'épreuve certificative du CEB ne sera pas organisée**, conformément aux décisions prises par le Conseil national de sécurité et la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'évaluation de l'année sera réalisée par le Conseil de classe sur base du travail réalisé en 5^{ème} et 6^{ème} année. Le Certificat en tant que tel (le diplôme de votre enfant) vous sera envoyé par la Direction à la fin de l'année scolaire, tandis qu'un contact par téléphone pourra être organisé avec le titulaire de votre enfant, si vous le souhaitez, afin de remplacer la traditionnelle réunion de parents.

- Toujours conformément aux décisions prises par le Conseil national de sécurité et la Fédération Wallonie-Bruxelles, **de la nouvelle matière sera enseignée à votre enfant** à partir de ce 18 mai. Toutefois, cet enseignement ne fera l'objet d'aucune évaluation sommative (tests, interrogations, examens, etc...) et pour les élèves non présents, la matière enseignée sera disponible à l'école sous forme de livrets (synthèses, exercices, corrigés...).

Nous sommes conscients que ces informations ne contribueront peut-être pas à répondre à l'intégralité de vos questions. C'est pour cette raison que nous vous invitons à prendre contact avec la Directrice de l'école de votre enfant :

- Mme Corinne DUBART – ec001730@adm.cfwb.be – 069/66 12 66 ou 069/66 25 73
- Mme Cathy BARBIEUX – ec003155@adm.cfwb.be – 0479/35 48 80
- Mme Laurence LEROY – ec003224@adm.cfwb.be – 069/66 30 49 ou 069/66 25 46.

Tout en restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, chers parents, l'expression de notre considération distinguée.

Par le Collège,
Le Directeur général,


Rudi BRAL



Le Bourgmestre


Lucien RAWART